



LÉGENDE

Zones du PLU	Secteurs d'AP (hors IAU)	Prescriptions
<ul style="list-style-type: none"> Zones urbaines (U) à vocation principale d'habitat (UA, UH, UC) à vocation d'activités (UA, UH, UC) à vocation d'équipement (UE) à vocation touristique (UT) à vocation culturelle (UC) 	<ul style="list-style-type: none"> Zone U faisant l'objet d'Orientation d'aménagement et de programmation sans 1 de l'U 	<ul style="list-style-type: none"> Espace boisé classé Emplacement réservé Site identifié pour changement de destination - art.15-11 du CU Élément patrimonial (site ou végétal) protégé au titre de l'article 15-11-19 du CU Informations sur les permis, brevets ou autorisations
<ul style="list-style-type: none"> Zones à vocation agricole (AA) à vocation principale d'habitat (IAUB, IAUC, IAUH) à vocation d'activités (IAUA) à vocation touristique (IAUT) 	<ul style="list-style-type: none"> Zones agricoles (A) à vocation agricole (AA) et secteur : à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (AT) 	<ul style="list-style-type: none"> Report du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé au 22/06/2019 Zone rouge (inconstructible) Zone bleue (constructible sous condition)
<ul style="list-style-type: none"> Zones naturelles de stricte protection (NP) dominante naturelle (N) secteurs : équipements communaux (Nec) constructibles limite pour de Habitat (NH) constructibles limite pour de Faculté (NHy) station d'épuration (Nep) activités agricole (Npa) carrière (Nca) anciens sites de décharge (NA1 et NA2) 	<ul style="list-style-type: none"> à vocation de loisirs et de tourisme (NT) et secteurs : camping (NTc) aire de camping-car (NTcc) accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTht) accueil et hébergement touristique, dont hébergement léger de loisirs (NThl) spots et sports (NTs) aléodrome (NTa) stade nautique (NTn) 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs cadastrales Bâtiment récent manuellement

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLU

Commune de
Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac
Partie Nord-Est

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:6000e
 1 cm = 60 m

Plan réalisé en février 2020

PLU arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2019
 PLU approuvé en conseil communautaire le